



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Procès-verbal des décisions

du Synode des Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

du 20 mai 2014

Hôtel-du-Gouvernement, Berne

DECISIONS:

Point 1: Accueil par le président du Synode

Point 2: Relations entre l'Eglise et l'Etat ; approbation

Information :

Le Synode prend connaissance du rapport du Conseil synodal concernant les derniers développements au sujet des relations « Eglise-Etat ».

Point 3: Procès-verbal du Synode d'été des 3-4 décembre 2013 ; approbation

Approbation :

Le procès-verbal du Synode d'hiver des 3-4 décembre 2013 est approuvé.

Point 4: Election d'un membre de la Commission d'examen de gestion ; élection complémentaire au siège d'Hans-Ueli Schmocker, démissionnaire ; élection

Election :

Est élue Madame Renata Aebi-Aebischer, Bellmund.

Point 5: Election de deux membres de la Commission du Synode de réflexion

Point 5.1: Election complémentaire au siège de Margrith Cavin-Peter, élue à la Commission des finances ; élection

Election :

Est élue Madame Ivana Fučík-Michoin, Gadmen.

Point 5.2 : Election complémentaire au siège d'Eva Koschorke, démissionnaire ; élection

Décision :

Le Synode prend connaissance du report du point 5.2 « Election complémentaire au siège d'Eva Koschorke, démissionnaire ; élection » au Synode constitutif du 12 novembre 2014.

Point 6: Election d'un scrutateur de la fraction des positifs ; élection complémentaire au siège de Hans-Ueli Schmocker, démissionnaire ; élection

Election :

Est élue Madame Maria Etter-Ramseyer, Meikirch.

Point 7: Rapport d'activité ; approbation

Approbation :

Le rapport d'activité 2013 est approuvé.

Point 8: Comptes annuels 2013 ; approbation

Décisions :

Le Synode décide :

- 1. d'approuver les crédits additionnels relevant de sa compétence d'un montant de CHF 584'879,**
- 2. de verser CHF 500'000 supplémentaires au fonds de rénovation immobilière,**
- 3. de verser CHF 400'000 supplémentaires au préfinancement du renouvellement de l'équipement informatique prévu en 2014,**
- 4. de verser au capital propre l'excédent de recettes restant d'un montant de CHF 484'685.10,**

5. d'approuver les comptes annuels pour l'exercice 2013 dans sa version présentée,
6. de prendre acte des résultats de la péréquation financière entre les paroisses.
7. d'accorder aux paroisses, conformément au procès-verbal concernant le débat sur le budget lors du Synode d'hiver 2013, un rabais complémentaire de 1% sur le taux de redevance pour l'année 2014, conformément aux chiffres 2.1, 2.2 et 2.3 du procès-verbal du Synode d'hiver 2013 (p. 164) et de le traiter comme un crédit complémentaire pour l'année 2014.

Point 9: Dissolution du chapitre diaconal ; abrogation de l'article 145 du Règlement ecclésiastique (RE) et modification de l'article 145a RE ; première lecture et renonciation à une deuxième lecture , décision

Décision :

1. Le Synode approuve la dissolution du chapitre diaconal.
2. Il décide d'abroger l'article 145 et de modifier l'article 145a du Règlement ecclésiastique conformément au tableau synoptique en annexe.
3. Il renonce à une deuxième lecture.

Point 10: Association « Maison des religions – dialogue des cultures » – Poursuite du soutien du projet : position dans les charges « travail interreligieux » – rapport intermédiaire ; approbation ; décision

Décision :

1. Le Synode prend connaissance du rapport d'activités de l'Association « Maison des religions – dialogue des cultures » pour la période 2011-2014.
2. Le Synode approuve une contribution à l'Association « Maison des religions – dialogue des cultures ». sous la forme d'un versement de CHF 100'000 par an pour les années 2015–2018 (compte 560.332.11). Ce montant est destiné au financement des travaux en lien avec le contenu du programme d'activités et la coordination.

- 3. Le Synode attend pour le Synode d'été 2018 la présentation d'un rapport de l'Association « Maison des religions – dialogue des cultures ». sur la période correspondant à la subvention, soit 2015–2017, rapport qui servira de base à la décision concernant la poursuite ou non de la collaboration après 2018.**

Interpellations nouvelles :

- Point 11: Motion**
des députés Andreas Aeschlimann et Hans Herren concernant la catéchèse spécialisée ; Meilleure répartition des coûts ; transfert ; décision

Décision :

Le Synode approuve la modification suivante portée à la décision du Synode du 8 juin 2004, resp. du 29 novembre 2005 :

Dès 2015, une contribution aux frais récurrente pour un maximum de CHF 1'000.00 par élève sera versée aux institutions qui délivrent une catéchèse spécialisée dans la région germanophone du canton de Berne et dans l'Arrondissement ecclésiastique de Soleure.

La contribution aux frais dépend d'une comptabilité transparente de l'institution et doit au maximum couvrir les frais. Cette contribution sera portée chaque année au budget de l'Union synodale, comme jusqu'à présent. Le Conseil synodal arrête les dispositions d'application.

- Point 12: Postulats**

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

- Point 13: Motions urgentes év.**

Aucune motion urgente n'a été déposée.

Point 14: Postulats urgents év.

Aucun postulat urgent n'a été déposé.

Point 15: Interpellation des députées Ivana Fučík, Vreni Gschwind, Barbara Schläppi concernant les questions d'attribution des postes pastoraux.

Il est répondu à l'interpellation.

Point 16: Résolutions et pétitions éventuelles**Point 16.1: Résolution concernant l'initiative « Halte à la surpopulation » d'Ecopop****Décision:**

La résolution concernant l'initiative « Halte à la surpopulation » d'Ecopop est acceptée

Point 16.2: Pétition

La lettre ouverte « Un signe de vie de la base... » de la Société pastorale de la Haute-Argovie au Synode de l'Union synodale des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure du 14 mai 2014 est reçue comme pétition. Le bureau du Synode y répond.